

429674/27

123

**SOCIÉTÉ
NATIONALE**
des
**CHEMINS DE FER
FRANÇAIS**

RECTIFICATIF N° 1
A L'INSTRUCTION GÉNÉRALE
SÉRIE M. — Transports N° 39
SÉRIE SERVICES FINANCIERS-GARES N° 30

du 15 juin 1942

« Contrôle du mouvement du matériel roulant, des agrès et des cadres »

Mb

Paris, le 20 novembre 1942.

Col.

Nm.
12

Le béquet ci-dessous devra être collé sur le titre et le texte de l'article 9, en haut de la page 3 de cette Instruction.
En outre, les modifications suivantes seront portées à la plume, d'une part à la page 3 et, d'autre part, aux 1° et 3° de l'Annexe I à l'Instruction rappelée ci-dessus.

1° - Page 3, Chapitre III

Il y a : « Mouvements des agrès ».

Il faut : « Mouvements des agrès français et étrangers ».

Article 9. — Wagons de service et wagons de particuliers français.

Les mouvements des wagons de service et des wagons de particuliers français échangés entre Régions de la S.N.C.F. n'ont pas à être enregistrés.

Par contre, les gares de contact avec les lignes exploitées par un chemin de fer étranger établissent des états MVC et MVD distincts sur lesquels sont relevés les wagons de service et les wagons de particuliers français échangés avec l'étranger.

Sur l'en-tête de chacun de ces derniers états, on porte la mention « Wagons de service et wagons de particuliers français ».

Il n'est pas pris attachement de ces wagons sur les états MVD.

Rectificatif N° 1 à l'Instruction Générale Série M. — Transports n° 39. Série Services Financiers-Gares n° 30. (Béquet à coller page 3 sur l'article 9).

8856/7

2° - Annexe I, colonne Ouest

a) **supprimer** la gare de Port-Boulet et son N° de code.

b) **ajouter** la gare de Saumur-Rive-Droite avec N° de code 29.
colonne Sud-Ouest

supprimer les gares de Saint-Pierre-des-Corps et Tours, ainsi que leurs numéros de code.

§ 3° —

raier la gare de Conflans Jarny.

Les agents devront porter en marge de l'Instruction précitée la mention : « *Modifiée par le Rectificatif N° 1 en date du 20 novembre 1942* ».

Le Directeur Général,

R. LE BESNERAIS.